

DÉPARTEMENT D'EURE-ET-LOIR

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
VILLE DE DREUX

ARRÊTÉ N°ARR2026-1020

DIRECTION DE LA CITOYENNETÉ

Délégation des fonctions d'officier d'État civil

à Madame Caroline, Marie, Denyse RETAILLÉ épouse SIMOES, Conseillère municipale

Le Maire de la Ville de Dreux,

VU l'article L.2122.18 du Code général des collectivités territoriales, qui permet au Maire de déléguer une partie de ses fonctions à un ou plusieurs de ses Adjoints et, en l'absence ou en cas d'empêchement des Adjoints, à des Membres du Conseil municipal,

VU le procès-verbal de l'élection du Maire et des Adjoints au Maire en date du 28 mars 2026,

VU le tableau du Conseil municipal,

CONSIDÉRANT que le Maire et les Adjoints au Maire sont indisponibles pour célébrer le mariage prévu le vendredi 11 septembre 2026 à 14h30.

ARRÊTE

ARTICLE 1 : Délégation est donnée à : Madame Caroline, Marie, Denyse RETAILLÉ épouse SIMOES, Conseillère municipale, pour exercer, sous ma surveillance et ma responsabilité, en mes lieu et place, les fonctions d'Officier de l'État Civil, à l'occasion du mariage de Monsieur Bilal AARAB avec Madame Inès AKORRI dont la célébration est prévue pour le vendredi 11 septembre 2026 à 14h30.

ARTICLE 2 : Le présent arrêté sera notifié à Madame Caroline, Marie, Denyse RETAILLÉ épouse SIMOES, conseillère municipale et à Monsieur le Procureur de la République,

ARTICLE 3 : Monsieur le Directeur Général des Services de la ville de Dreux est chargé de l'exécution du présent arrêté,

ARTICLE 4 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Fait à DREUX, le

09 SEP. 2026

Le Maire,



Document certifié exécutoire
Après dépôt à la Sous-préfecture de Dreux le,
publication ou notification le,

Abdel-Kader GUERZA